

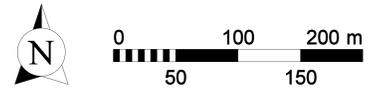
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

-  LIMITE DE ZONE
-  ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
-  EMPLACEMENT RÉSERVÉ
-  MARGE DE RECUL
-  JARDINS ET CŒURS D'ÎLOTS (ART. L151.19 CU)
-  PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
-  CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
-  ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
-  BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
-  PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
-  LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
-  LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
-  SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
-  PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
-  SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
-  CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

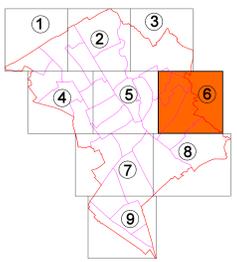
-  PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
-  PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE
6



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
 Modification n°1 le 10 mai 2007
 Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
 Modification n°2 le 27 mai 2010
 Modification n°3 le 09 février 2012
 Modification n°4 le 05 juillet 2013
 Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
 Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
 Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
 Mise à jour n°2 le 15 février 2018
 Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
 Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
 Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
 Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain

